Docusign Envelope ID: 265E63B6-1AA2-4FFC-9293-6D7A9AE0821A

A CASA MIA HOCHSTATT
Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 68720 HOCHSTATT - 2F, rue du 2ème Zouaves
982 139 313 R.C.S. Mulhouse

Décision collective prise par acte unanime des associés
en date du 09 décembre 2024

Le 09 décembre 2024, au siège social, les associés, à savoir :

- La société A CASA MIA (853 619 385 RCS Colmar),
titulaire de cent vingt-cinq actions, ci 125 actions
Représentée par Madame Maria SPATARO épouse CUTRI

- Monsieur Angelo CUTRI,
titulaire de soixante actions, ci..... 60 actions

- Monsieur Julien CUTRI,
titulaire de soixante actions, ci..... 60 actions

- Monsieur Fabio Antonio CUTRI,
titulaire de deux cent cinquante-cinq actions, ci 255 actions

Total égal au nombre d'actions émises par la société, ci 500 actions

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la modification corrélative de l'article 29 des statuts

- la suppression du Titre VIII des statuts relatifs à la période de constitution de la société

- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les fixer respectivement au 01 octobre et au 30 septembre de l'année suivante, au lieu du 01 janvier et du 31 décembre de chaque année.

Les associés prennent acte que l'exercice social en cours aura en conséquence une durée exceptionnelle de vingt-deux mois et courra jusqu'au 30 septembre 2025.

DS Paraphe Paraphe DS

Docusign Envelope ID: 265E63B6-1AA2-4FFC-9293-6D7A9AE0821A

DEUXIEME DECISION

Les associés, comme conséquence de l'adoption de la décision qui précède, décident de modifier corrélativement l'article 29 des statuts, lequel est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« ***Article 29 - Exercice social***

L'exercice social commence le 01 octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. »

TROISIEME DECISION

Les associés décident de supprimer le Titre VIII des statuts relatifs à la période de constitution de la société.

QUATRIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Pour la société A CASA MIA
Madame Maria SPATARO épouse CUTRI

Signé par :
51A26B9AECBC4B2...

Monsieur Angelo CUTRI

DocuSigned by:
CUTRI Angelo
831BAE1F758045B...

Monsieur Julien CUTRI

Signé par :
81622535007A4CB...

Monsieur Fabio Antonio CUTRI

DocuSigned by:
78E8CD12EF8E44C...